

## Un faux et intox dans les HCR... *Certains crient victoire sans rien avoir obtenu !*

Juillet 2009, la CFDT, tout comme la CGC, signe un accord sur la réévaluation de la grille des salaires qui hissait pour la première fois de l'histoire de notre branche le SMIC hôtelier au dessus du SMIC national (8,88€ contre 8,82€)

Souvenez-vous... En 2004, la CFDT avait réussi en conseil d'état à ramener notre branche dans le droit commun en matière de temps de travail (35h + 4h supplémentaires).

En 2009, par négociation avec l'ensemble des 5 organisations patronales, la CFDT a obtenu la reconnaissance des 10 jours fériés légaux (dont 6 garantis) en dehors du 1er Mai, entrant une fois de plus dans le droit commun en matière de jours fériés.

La grille signée en 2009 améliorerait non seulement la rémunération de près de 80% des salariés de la branche, mais aussi de nombreux salariés de notre groupe tant smicards que d'autres niveaux et échelons.

La grille finalement signée le 15 Décembre 2009 par l'ensemble des organisations syndicales de salariés est bien celle qui a été rejetée 6 mois auparavant dans l'essentiel de ses articles et celle renégociée et améliorée le 30/11/2009 avec un taux horaire

toujours supérieur au SMIC National (8,92€ contre 8,86€ au 01/01/2010).

Les pessimistes chiffrent la perte pour les salariés de la branche entre Juillet et Décembre à près de 450 € pour les bas salaires et à plus de 800 € pour d'autres niveaux.

Ceux qui crient victoire en réclamant votre vote sont par ailleurs ceux qui vous ont privé de ce pouvoir d'achat. Pourquoi ? Certains de leurs dirigeants ne tolèrent pas de ne plus être les « interlocuteurs privilégiés » des employeurs et notamment du groupe Accor.

La CFDT se réjouit qu'ils aient enfin compris que les intérêts individuels ne doivent primer sur les intérêts collectifs des salariés.

Montrez leur que vous en êtes d'accord en votant pour les listes CFDT dans toutes les marques du groupe ACCOR.

Etes-vous prêt(e) à vous engager pendant 4 ans avec des organisations qui viennent de vous spolier durant 6 mois ? Nous osons espérer que les salariés ne récompenseront pas leur médiocrité !

**Votez et faites voter  
CFDT**

